

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00593 Numéro SIREN : 829 350 834 Nom ou dénomination : A & H INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010023

Désignation de l'entreprise : SASO A-H invest Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 70 Chemin de Rochonier 38260 Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 82935083400018 Néant ☐

				Exercice N° 2019		
		Dot		Net		
Capital social non appelé		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de développement	CA		CQ		
	Brevets de droit, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Bonds et valeurs	AE		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AI		AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	40 000	CV	0	40 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BD		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BE		BG		
	Autres immobilisations financières	BH		BI		
	TOTAL II		BJ	40 000	BK	0
ACTIF CIRCULANT	Marchés prémiés, approvisionnement	BI		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et fins	BR		BS		
	Matières premières	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés	BX		BY		
	Autres créances	BZ		CA		
	Capital versé et appelé non versé	CB	1 000	CC	0	1 000
	Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
CROISSANCES	Disponibilités	CF	0	CG	0	0
	Charges courantes d'attente	CH		CI		
	TOTAL III	CJ	1 000	CK	0	0
	Frais d'émission d'emprunt à court terme	CV		CW		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à long terme	CM		CN		
	Frais de conversion actif	CN		CO		
	TOTAL GÉNÉRAL I+II	CO	41 000	CA	0	41 000
Dépenses d'exploitation		CP		Dépenses d'exploitation		CR
Stocks				Créances		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Document type : Bilan
 Date de mise à jour : 2018

Dénomination de l'entreprise		Exercice N	
Société A-H unipersonnelle		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) Dont versé	DA	1000
	Primes d'émission de titres, d'apport, etc.	DB	
	Écart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence	DK	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (4) (dont réserve spéciale relative à la participation des salariés)	DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées	DK	
	TOTAL (II)	DL	1000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances et réductions	DN	
TOTAL (III)	DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	0
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	DV	40 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Compte réglé	EB	
TOTAL (IV)	EC	40 000	
(V)	ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	41 000	
RENAVOIS	1 Écart de réévaluation non opéré au capital	EB	
	2 Dont { Réserve spéciale de réévaluation 1959 Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation 1974	EC	
		ED	
		EE	
	3 Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF	
4 Dettes et produits financiers d'avance à moins d'un an	EG		
5 Dont courants bancaires, courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2.02

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFHP N° 2052-SD 2019

Désignation de l'entreprise :

Sos A et H creux

Néant



		Exercice N					
		France		Régions et collectivités ultramarines		Tout	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Produits et services {	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Charges d'exploitation *	FJ		FK		FL	
	Production immobilisée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *					FP	
	Autres produits (1 - 11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2 - 1)					FR	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises, y compris droits de douane *					FS	
	Variation de stock marchandises *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements, y compris droits de douane *					FU	
	Variation de stock matières premières et approvisionnements *					FV	
	Autres achats et charges externes (3 - 6 bis) *					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (7)					FZ	
	Dotations d'exploitation	Sur amortissements {					GA
		dotations aux amortissements *					GB
		Sur provisions {					GC
	dotations aux provisions *					GD	
	Pour risques et charges (dotations aux provisions)					GE	
	Autres charges (12)					GF	
Total des charges d'exploitation (4 - 11)					GF	0	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	0
Produits financiers	Bénéfice attribué ou perte transférée *	III				GH	
	Perte ou perte ou bénéfice non réparti *	IV				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	16 100	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières et aux amortissements et provisions *					QQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					QR	
	Différences négatives de change					QS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					QT	
	Total des charges financières (VI)					QU	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						QV	16 100
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						QW	16 100

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formule d'application simplifiée
à destination des entreprises

Désignation de l'entreprise		Exercice N		
Société A et H invest		Néant ☐		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels ** (VII)	HD	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotation exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles ** (VIII)	HH	0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	16.100	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	0	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	16.100	
REVENUS	1. Dont produits et participations sur opérations à long terme	JO		
	2. Dont { produits de travaux immobiliers produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au 8 ci-dessous)	JP		
	3. Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	JQ		
	4. Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au 8 ci-dessous)	JR		
	5. Dont produits provenant des entreprises liées	JS		
	6. Dont intérêts provenant des entreprises liées	JT		
	7. Dont droits de participation d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	JU		
	8. Dont amortissements des constructions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	JV		
	9. Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	JW		
	10. Dont transferts de charges	AX		
	11. Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15)	AY		
	12. Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AZ		
	13. Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	BA		
	14. Dont primes et cotisations complémentaires personnelles et facultatives	BB		
	15. Dont des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre ci-dessous et le compléter en annexe)	BC		
	Total des produits et charges exceptionnels		BD	
	Total des produits et charges exceptionnels		BE	

Ne pas reporter le montant des créances

Désignation de l'entreprise <u>Sas A-H invat</u>										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Total				
FIN CORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		DS		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORP ORCLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Sur sol d'autrui			KJ		KK		KL		
						KM		KN		RO		
						KP		KQ		KR		
						KS		KT		KU		
						KV		KW		KX		
						KY		KZ		LA		
						LB		LC		LD		
						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations dévaluées par mise en équivalence					SG		SM		ST	
		Autres participations					SU	40 000	SV	0	SW	0
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					IQ		IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG		OH		OI	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Total		
FIN CORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		OQ		IX		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		IV		IW		
CORP ORCLES	Terrains			IP		IX		IY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MI		MJ		
	Autres	Inst. gdes, agencement, aménagement divers		IV		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
	Immobilisations corporelles en cours	Matériel de bureau et outillage matériel, mobilier		IV		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NI		ND		NE		
	TOTAL III			IV		NG		NI		
	FINANCIERES	Participations dévaluées par mise en équivalence			IZ		OY		OW	
		Autres participations			IO	0	OX	0	OY	40 000
Autres titres immobilisés			II		2H		2I			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2F		2G			
TOTAL IV			IS		NI		NI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OK		OV	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis) du CGI, doivent remplir ce tableau à leur déclaration jusqu'à et y compris, l'exercice au cours duquel la provision spéciale a dû être déclarée nulle.

Dénomination de l'entreprise :

Sas ACH incir

Néant



CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations (3)	Augmentation du montant des amortissements (4)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (5)		
1 Contre-objets, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis) du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
a. le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b. le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Il faut inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette méthode sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGEP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise

SOS A-H invest

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements en début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements effectués avec éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CI	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	DI	PI	PU	DI
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PL	PN	PL	PL
	Sur sol d'autrui	PR	PR	PR	PR
	Sur parcelles, zones, etc. non constructibles	PV	PV	PV	PV
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatiques, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
	TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	PN	OP	OQ	OR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de dotation et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de dotation et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M1	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
TOTAL II							
Terrains	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	R10	R11	R12
	Sur parcelles, zones, etc. non constructibles	R13	R14	R15	R16	R17	R18
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	T1	T2	T3	T4	T5	T6
	Matériel de transport	T7	T8	T9	T10	T11	T12
	Matériel de bureau et informatiques, mobilier	T13	T14	T15	T16	T17	T18
	Emballages récupérables et divers	T19	T20	T21	T22	T23	T24
	TOTAL III	N2	N3	N4	N5	N6	N7
Frais d'établissement et de développement	N8			N9			N10
TOTAL IV							
Total général I + II + III + IV	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7
Total général = N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7	N8	Total général = N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7		N9	Total général = N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7		N10

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'établissement d'apurement à décaisser			SP	SR
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2-0-02

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire - article 58 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise Sas A et H group Néant ☐

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des placements financiers et participations *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 25 ^{er} et 58 A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 80 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 59 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour recouvrement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations {	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
	- titres de participation	6N	6P	6R	6S
	- autres immobilisations financières (1) *	6Q	6R	6S	6T
Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X	
Sur comptes clients	6Y	6Z	7A	7B	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6N	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
{ ont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 59-I-5 ^o du CGI (1)				10	

N° 2056-SD - (SDNC-DGFIP) - Novembre 2018

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe I du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFRP N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : <u>SOS A 2 H Invest</u>		Néant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		À 1 an au plus 2		À plus d'un an 3			
DE LA CLÔTURE IMMOBILISÉE	Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	VN									
	Créance représentative de titres (dont créances pour opérations de prêt ou remis en garantie *)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VQ									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAL N		VT		W		W				
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		À 1 an au plus 2		À plus d'un et 5 ans au plus 3		À plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	À 1 an maximum à l'origine	VG									
	À plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A	40 000			40 000					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F									
	Obligations cautionnées	8G									
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I									
Groupe et associés (2)		8J									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		8L									
Produits constatés d'avance		8M									
TOTAL N		8N	40 000			40 000					
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8O			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8P					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>Sas A-11</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : <u>16 100</u>		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses supérieures (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'immeuble		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17		
	Quote-part des fonctions exercées par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 E du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				18	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 E et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à l'IR, 20 %		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I							WR	<u>16 100</u>	
II. DÉDUCTIONS									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	<u>2415</u>	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						NB		
							10		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						WZ		
	Majoration d'amortissement *						NA		
	Entreprises nouvelles et petites entreprises en difficulté (art. 206)		K9	Entreprises nouvelles (art. 206)		L2			
	Régime de compensation des loyers (art. 206)		L0	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 206)		L5			
	IFI (art. 165 bis du CGI)		OV	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 206)		K3			
	Régime d'impôt sur le revenu (art. 165 bis du CGI)		PP	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 206)		IF			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XC			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédence déduite par le report en arrière de déficit		Z1			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XI	<u>2415</u>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		<u>16 100</u>			
		déficit (II moins I)		XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		<u>16 100</u>			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(10)

2019

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		↓	↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

11

2019

Désignation de l'entreprise								Néant ☐
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	0	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	0		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Dividendes	ZE	16 100	
					Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau	ZG		
TOTAL I		ØF	0	(N.B. le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	16 100
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DETAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	
		- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	XQ	
		- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					VV	
		- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES	ST	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 54 A du code général de l'impôt sur le revenu)

Désignation de l'entreprise : SOS A-H

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiques en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶
I - Immobilisations [*]					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ¹	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ²	Court terme ³	Long terme ⁴			Plus-value taxable à 19 % (1) ⁵
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations [*]						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiques en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession et de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux (moins de 4 ans)					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Détails (détail à donner sur une note annexée)					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽²⁾

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SOS A-H ciuck

Formulaire déposé au titre de l'IR

14

Name

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(c) l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B).

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^a	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à EIR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quater</i> des L 1 ^{er} et 4 <i>quater</i> CGD)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-1			
		N-2			
	différente (art. 39 <i>quater</i> des L 1 ^{er} et 4 <i>quater</i> du CGD)	N-3			
		N-4			
	Et préciser au titre de :	N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables, et taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.



Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(exclues du régime de l'article 15 de l'impôt sur les sociétés seulement)



Elle a valeur d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (commerce, société, ...)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N° 2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Sur base de :
1. Bilan des sociétés
2. Déclaration d'impôt

Dénomination de l'entreprise : Soc. A & H crook Néant ☐

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent N-1	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés au début de l'exercice	2					
TOTAL lignes 1 et 2	3					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - et n'ayant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL lignes 4 et 5	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés au début de l'exercice	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

Désignation de l'entreprise: <u>A - H invest</u>		Néant ☐
Exercice ouvert le: <u>1/1/19</u> et clos le: <u>31/12/19</u>		Données en nombre de mois <u>12</u>
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	YP	☒
Dont apprentis	YF	☒
Dont handicapés	YG	☒
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	☒
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	☒
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	☒
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	☒
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	☒
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	☒

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant



N° d. dép't

EXERCICE CLÔTÉ LE 31/12/2019

N° SIRET

82935083400018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A H invest

ADRESSE voie 70 chemin de Rochambeau

CODE POSTAL 38260

VILLE Cote St André

Nombre total d'associés ou d'intervenants personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'intervenants personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) N° matricule Prénoms
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Néissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) N° matricule Prénoms
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Néissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soumis en bas à droite de cette même case.

2. Indiquer: M pour Monsieur, MM pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant ce formulaire sont données dans la notice n° 2062

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2019

N° de départ

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

ENTREPRISE CUS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse:

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

A & H INVEST

SAS AU CAPITAL 1 000 Euros

RCS VIENNE 829 350 834

70 Chemin de Rochassieu – 38260 La Cote Saint André

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

A l’occasion de l’assemblée générale convoquée le 27 avril 2020 , le président a proposé de distribuer les résultats de l’exercice clos le 31/12/2019 dans leur totalité soit 16100 euros

DECISION D’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

La proposition de distribution de résultats est acceptée à l’unanimité des actionnaires

Ainsi fait , il est mis un terme a l’assemblée du 27 avril 2020

Le président

Hugo jacomelli

